



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

PV N° 31 CS/08

Réunion du 25 Septembre 2024

PRESIDENCE: M. LECOUR Bernard

PRESENTS: M. FAORO Pascal, M. VADOT Bernard, M. BELORGEY Benoist, M. PAGANT Jean-Marie, DA SILVA Sérafin, M. BRUNEL Nicolas.

TIRAGE AU SORT DES COUPES

Les rencontres de Coupe EKINSPORT F BACHELARD et CREDIT AGRICOLE

Auront lieu le

Dimanche 13 Octobre 2024 à 14h30

Sur le terrain du club premier nommé.

Participe au tirage M. VALOT Alain

EKINSPORT – F BACHELARD – 1/16^{ième} de FINALE

US SAVIGNY – FCNCS
SEURRE – FC TILLES
SAULON/CORCELLES – DIJON ULFE
MANLAY – GENLIS
NEC – AS POUSSOT
ASFO – BEAUNE AS 2
TICHATEL AS – PLOMBIERES
ENT AIFC/ESTV – OLYMPIQUE CHAIGNAY
USSE – MARSANNAY 2
ASDDOM – EF VILLAGES 2
DAIX – DIJON SUD
FAUVERNEY/ROUVRES 2 – TALANT
ASPTT 3 – POUILLY/AUXOIS
GRESILLES FC – CHEVIGNY ST/SAUVEUR 2
UFCO - ST REMY
CHENOVE – LONGVIC 2

CREDIT AGRICOLE – 1/16^{ième} de Finale

SOMBERNON/GISSEY – MEURSAULT
JEUNESSE MAHORAISE – AS QUETIGNY 3
PUMAS FC – TILLENAY
MAREY – DIJON DINAMO
RUFFEY ST MARIE – LACANCHE
AUXONNE CS – ST APOLINNAIRE 3
VNFC – ST JEAN DE LOSNE 2
DIJON USCD 3 – MUNICIPAUX DIJON
SACRIBAINE LERY – BLIGNY SUR OUCHE
MERCEUIL – ESVO
FCMPL – FONTAINE/DIJON 3
CCOF – MVF
CESSEY/TILLE – FC D2 COTES
PERRIGNY/DIJON – BRAZEY EN PLAINE
ECHENON – VINGEANNE FC
CHAMPDOTRE/LONGEAULT – AFRIQUE FD

I - SENIORS

1.1 FORFAITS

Match 28367841 D3-B AS DIJON SUD – NOLAY du 22/09/2024.

Forfait déclaré de NOLAY.

Amende de 60€ à NOLAY.

Match RETOUR 28367918 D3 – B NOLAY – AS DIJON SUD du 23/02/2025 se jouera à AS DIJON SUD.

Match 29464309 D4-C GRESILLES FC 2 – ST JEAN DE LOSNE du 22/09/2024.

Forfait déclaré de ST JEAN DE LOSNE.

Amende de 60€ à ST JEAN DE LOSNE.

Match RETOUR 29464341 D4-C ST JEAN DE LOSNE 3 – GRESILLES FC 2 du 01/06/2025 se jouera à GRESILLES FC.

1.2 MATCH NON JOUE

Suite à l'accord écrit des deux clubs, la rencontre **28360142 D3 – B MEURSAULT 2 – AFRIQUE FD du 22/09/2024** a été reporté sans l'accord de la Commission sportive.

La Commission Sportive inflige une amende de 80€ aux 2 clubs.

Le match remis sera joué le 01/11/2024.

1.3 CHANGEMENTS DE DATES OU D'HORAIRES

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match D1-D2-D3-D4 15,00 €.
Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match D1-D2-D3-D4 20 €

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclub dans les délais impartis.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

Toute demande exceptionnelle devra être faite par mail officielle avec l'accord écrit des clubs

Mentions obligatoires figurant sur la demande : N° de la rencontre – Championnat – Poule - équipes et date de la rencontre

Match le Dimanche -> DATE BUTOIR LUNDI MINUIT

Match le Samedi -> DATE BUTOIR DIMANCHE MINUIT.

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :

Match 28360372 D3 – C FAUVERNEY 3 – FC2C 3 du 29/09/2024 se jouera à 15h00.

Match 28367557 D3 – D DIJON ULFE 2 – GRESILLES FC du 27/10/2024 se jouera le 26/10/2024 à 19h00.

Match 28395488 D2 – A SOMBERNON GISSEY – TILLES FC 2 du 29/09/2024 se jouera le 28/09/2024 à 20h00.

Suite au match de Coupe de France de AS BEAUNE programmé le samedi 28/09/2024 à 19h00, nous vous informons que nous sommes contraints de modifier la programmation des rencontres ci-dessous :

- 28396757 D1 BEAUNE 2 – MEURSAULT 1 se jouera le Dimanche 29/09/2024 à 15h00.
- 29464834 D4 BEAUNE 3 – ENT TART LE HAUT/AISEREY 2 du 29/09/2024 se jouera à 12h00.

1.4 COURRIELS

De MERCEUIL concernant la rencontre 28410206 D3-B NOLAY – MERCEUIL du 06/10/2024.

Match 28410206 D3 B NOLAY – MERCEUIL du 06/10/2024

Merceuil ne pouvant recevoir, le match se jouera le 15/12/2024.

De TILLES FC concernant le score de la rencontre D2 – A 28395695. Pris note. Le nécessaire à été fait par le secrétariat.

II – SENIORS FEMININES

2.1 CHANGEMENTS DE DATE ET/OU D'HORAIRE

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match D1FEM – CRITERIUM à 8 FEM 15,00 €.
Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match D1FEM – CRITERIUM à 8 FEM 20 €

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

Toute demande exceptionnelle devra être faite par mail officielle avec l'accord écrit des clubs

Mentions obligatoires figurant sur la demande : N° de la rencontre – Championnat – Poule - équipes et date de la rencontre

Match le Dimanche -> DATE BUTOIR LUNDI MINUIT

Match le LUNDI -> DATE BUTOIR VENDREDI MINUIT.

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :

29465243 Critérium Fém à 8 – A POUILLY EN AUXOIS – DIJON POUSSOT du 10/02/2025 se jouera le 03/03/2025.

29465297 Critérium Fém à 8 – B TILLES FC – ST JEAN DE LOSNE du 23/09/2024 se jouera le 27/09/2024 à ARC/TILLE.

29465210 Critérium Fém à 8 – A DIJON POUSSOTS – DIJON GRESILLES du 23/09/2024 se jouera le 28/10/2024 à 20h30.

La commission prend connaissance des demandes d'inversion des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

Match ALLER 29516438 D1 FEM CHEVIGNY ST SR – DUC 2 du 08/12/2024 se jouera au DIJON UNIV CLUB.

Match RETOUR 29514824 D1 FEM DUC 2 – CHEVIGNY ST SR du 09/03/2025 se jouera à CHEVIGNY ST SR.

Match 29516445 D1 CHEVIGNY/ST SAUVEUR – TRAMAYES du 16/02/2025 se jouera le 11/05/2025.

Suite à la qualification des équipes de **Duc** et **TRAMAYES** au prochain tour de la Coupe de France du 29/09/2024, nous vous informons que les rencontres D1 FEM ci-dessous sont remises au **06 OCTOBRE 2024**.

- 29514811 DUC 1 – MACON FC.
- 29516421 TRAMAYES – CHEVIGNY ST SR.

III– SENIORS FUTSAL

Le championnat D1 FUTSAL démarrera la semaine du 07/10/2024.

Composition des Groupes :

A : METROPOLE F5 3 et 6 – DIJON CLENAY 3 – FCNCS 2.

B : METROPOLE F5 4 et 5 – DIJON CLENAY 2 – Opposition Futsal.

La première journée semaine du 7/10/2024 sera

A

METROPOLE F5 3 – METROPOLE F5 6.

FCNCS 2 – DIJON CLENAY 3

B

METROPOLE F5 4 - METROPOLE F5 5.

DIJON CLENAY – OP DIJON FUTSAL.

V. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Échec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

Absence de code : 30,00 €

Absence de tablette : 30,00 €

Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €

Absence de transmission : 50,00 €

- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Retard de transmission – Amende 30€ :

Absence de transmission - Amende 50€ :

Journée du 22 et 23/09/2024

Seniors D3 / Unique / Poule A N.E.C 1 - Montbard Venarey 2
Seniors D4 / Unique / Poule A N.E.C 2 - St Euphrone 1
Seniors D4 / Unique / Poule D A.S. Seurre P.B. 2 - Ruffey Ste Marie Fc 1

Critérium Seniors Fem A 8 / Unique / Poule A St Remy 1 - Marsannay 1
Critérium Seniors Fem A 8 / Unique / Poule A Mir Pont Lam Fc 1 - Somberton Gisse Fc 1
Critérium Seniors Fem A 8 / Unique / Poule A Beaune A.S. 2 - Beaune A.S. 1 D1 Fem / Unique DUC 2 – DUC 1

La commission :

Prend connaissance des feuilles de match papier et du constat d'échec. La Commission Sportive valide le résultat.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR
Secrétaire de séance : P. FAORO